territoriauxcgtvitry@hotmail.com
la cgt TERRITORIAUX VITRY-SUR-SEINE
SYNDICAT GENERAL CGT
2 Av. Youri Gagarine
94400 Vitry sur Seine
01 46 82 83 56

la cgt fédération des services publics
UFICT
ICTAM Territoriaux
Ville de Vitry-sur-Seine

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent·es de la Fonction publique sont désormais rémunéré·es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Venez signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire, lors de la journée de mobilisation et de grève :

Mardi 13 mai 2025

10h00 – 12h00

Parvis de l'Hôtel de Ville

Ne pas jeter sur la voie publique

Cfdt: FONCTIONS PUBLIQUES · CFE Services Publics CGC · la cgt fonction publique · FA autonome · FO FONCTION PUBLIQUE · U. F.S.U. · UNSA Fonction Publique · Solidaires Fonction Publique

Ici pour la version en ligne de la pétition

LE 13 MAI, ON MET LES SERVICES PUBLICS À L'ARRÊT !

Alors qu'une nouvelle cure d'austérité imposée à la fonction publique pour 2025 par le gouvernement, dans sa construction d'une économie de guerre, a des conséquences concrètes partout sur le territoire, pour l'ensemble des agent·es et des usager·es : fermeture de services, renvoi de contractuels, arrêt des formations, fin des recrutements, coupes drastiques des lignes budgétaires impactant tous les services à la population, des prestations sociales à la culture…François Bayrou a annoncé, lors de sa conférence de presse, les premières grandes lignes du prochain budget 2026. Une conférence de presse tenue sur les bases d'une formule ahurissante affichée sur son pupitre : « la vérité permet d'agir ». Sa « vérité » n'est sûrement pas la nôtre !

Comment peut-on prétendre agir sur les bases d'une vérité construite sur des mensonges coupables ?
Comment envisager la construction d'un « dialogue social » fondé sur des échanges qui devraient être sincères et loyaux lorsque les principales causes du déficit ne sont pas pointées et que nous, salarié·es et fonctionnaires, sommes les seules variables d'ajustement ?
Par cette communication démagogique, le Premier Ministre tente de camoufler la responsabilité de sa politique, mise en œuvre par ses prédécesseurs et lui-même, qui n'est ni plus ni moins que celle du Président Macron.

Les mesures du budget de 2026 seront désastreuses et il faut s'attendre à des coupes franches en raison de l'économie de guerre à assumer et des prétendus déficits. Ils annoncent déjà 40 milliards d'euros supplémentaires, qui seront pris sur la sécurité sociale, les services publics et les collectivités locales. Les services publics seront particulièrement touchés et les collectivités territoriales devraient en être les principales impactées.
Les conséquences seront terribles sur le terrain, tant pour les agent·es que pour les usager·es.
Alors qu'aujourd'hui l'ensemble de celles et ceux qui œuvrent quotidiennement à assurer les missions des collectivités territoriales souffrent de conditions de travail et salariales particulièrement dégradées, renforcées par les dernières mesures : réduction de 10 % de l'indemnisation en cas d'arrêt maladie, de non-reconduction de la GIPA depuis 2024, la poursuite du gel du point d'indice, François Bayrou entend nous faire serrer encore plus la ceinture.

Or, de l'argent, il y en a ! C'est bien vers les actionnaires et le patronat qu'il faut se diriger pour les voir partager les richesses produites. Nous n'avons que faire de leur prétendue économie de guerre et des fausses solutions qu'ils nous imposent.

Ce qui est aujourd'hui vital, c'est bel et bien de répondre aux besoins des usager·es par le renforcement des services publics territoriaux et de prioriser l'amélioration des conditions de travail et salariales des agents et agentes.
Plus que tout, nous avons besoin de faire entendre notre voix, la voix de millions d'agent.es invisibilisé.es dans les discours et les décisions, et qui pourtant, permettent de faire fonctionner notre pays.

Le 13 mai, chaque agent·e est invité·e à se mobiliser pour exiger :

- **L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 6 € et l'augmentation générale des salaires ;**
- **Le maintien de l'indemnisation des CMO à 100 % et l'abrogation du jour de carence pour le droit de se soigner.**
- **L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) ;**
- **L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agent·es et à préparer le terrain des privatisations.**

La Fédération CGT des Services publics appelle l'ensemble des agent·es publics à construire et à se saisir de toutes les formes d'actions sur le territoire (HIS, rassemblements, préavis de grève, manifestations) afin de faire valoir leurs revendications.
Le 13 mai, on se mobilise et on fait grève pour exiger le respect de nos droits et pour des services publics territoriaux forts !

REJOIGNEZ LA CGT !

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Courriel : ..... @ .....
Collectivité (nom et département) : .....

Fédération CGT des Services publics
Case 547 - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 88 20 - Email : fdsp@cgt.fr I Site Internet : www.spterritoriaux.cgt.fr
Pour te syndiquer en ligne, scanne le Flashcode !

Signez la pétition intersyndicale pour le maintien de la rémunération à 100 % en CMO et pour l'abrogation du jour de carence